

TERMES DE REFERENCE

POUR UN CONTRAT DE CONSULTANCE NATIONAL

1. Contexte

- L'article 31 de la Constitution marocaine de 2011 a consacré le droit aux soins de santé, à la protection sociale et à la couverture médicale, faisant réforme du système de protection sociale au Maroc l'une des priorités du Programme du Gouvernement 2017-2021. A cet effet, La loi-cadre n° 09.21 du 22 chaabane 1442 (5 Avril 2021) relative à la protection sociale constitue une étape clé dans la mise en œuvre des orientations de Sa Majesté le Roi Mohamed VI relatives à la généralisation de la couverture sociale au profit de tous les Marocains à l'horizon 2025. Cette réforme se veut résolument inclusive et protectrice à l'égard des couches les plus défavorisées de la population, et notamment vis-à-vis des populations migrantes et réfugiées¹.
- Le Système des Nations Unies pour le Développement au Maroc appuie les efforts des autorités marocaines en matière de développement social et soutient le Royaume dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable. Au sein de ce dernier, le Groupe Thématique Migration & Asile (GTMA) permet de faciliter une approche commune à l'échelle du Système des Nations Unies pour accompagner les autorités marocaines dans la gestion des questions relatives à la migration et à l'asile, et notamment sur l'intégration des personnes migrantes et réfugiées dans le système national de protection sociale.

2. Nature et objectif de la consultance :

- Pour renforcer l'accès aux soins de santé et l'intégration à la couverture médicale des personnes migrantes et réfugiées, un état des lieux du cadre législatif et réglementaire doit permettre d'identifier le socle légal sur lequel s'appuie cette intégration.
- Dans ce cadre, le groupe d'action sur la santé et la protection sociale recherche un.e consultant.e pour développer un ensemble de documents portant sur la compilation des lois, décrets et dispositifs réglementaires facilitant/garantissant l'accès des populations migrantes et réfugiées aux services de santé et particulièrement à l'assurance maladie obligatoire.
- Cet ensemble sera composé de :
 - (i) **Un document développé** (environ 40 pages) qui devra compiler le cadre réglementaire existant et l'organiser selon les échelons suivants :
 - i. *International* : Les Conventions internationales, Pactes et autres cadres internationaux ratifiés par le Maroc et qui garantissent l'accès universel à la santé et à l'assurance maladie obligatoire² ;
 - ii. *National* : Les lois, décrets et stratégies au niveau national ;

¹ <https://www.lavieeco.com/au-royaume/les-migrants-profitent-des-memes-systemes-de-protection-sociale-que-les-marocains/>

² Ex : ODD, Pacte mondial sur la migration, sur les Réfugiés, etc.

iii. *Régional* : Les dispositifs et stratégies régionales quand pertinents³.

Le document devra être facile à l'utilisation, intégrer les références et le contenu des textes et disposer d'un sommaire facilitant l'accès aux cadres. Il pourra être illustré par des extraits de discours royaux.

- (ii) **Une synthèse** (entre 2 et 4 pages) résumant les différents cadres réglementaires dans lesquels s'inscrit la prise en compte des migrants et des réfugiés dans le système de soins de santé au Maroc. Cette synthèse devra être vulgarisée, visuellement claire et traduite en français et en arabe.
- (iii) Il est également demandé au prestataire d'élaborer **un plan de diffusion et une stratégie d'actualisation** de la compilation et de la synthèse (4 pages max) sous forme de tableau reprenant les colonnes suivantes :

Publics cibles	Supports	Moyens de diffusion	Commentaires
----------------	----------	---------------------	--------------

Cible :

- Le document a vocation à être utilisé par les décideurs politiques, les professionnels de santé ou encore les organisations de la société civile travaillant auprès des populations migrantes et réfugiés.
- La synthèse a vocation à être diffusée à grande échelle et doit être pour cela, concise et visuelle.
- La stratégie de diffusion et d'actualisation constitue un document interne aux UN qui doit soutenir la réflexion du groupe d'action sur les modalités de dissémination des livrables.

3. Le projet de l'OIM pour lequel la consultance contribue :

- Programme Intégral de Protection des migrant.e.s au Maroc, financé par l'ambassade des Pays-Bas.
- Projet Migration Multi-Partner Trust Fund.
- Favoriser la santé et la protection des migrants en situation de vulnérabilité au Maroc, Tunisie, Libye, Egypte et Yémen.

4. Tâches à effectuer en vertu du présent contrat :

- Une réunion de cadrage avec les agences des Nations Unies membres du groupe d'action pour la santé et la protection sociale ;
- La recherche de toutes les références réglementaires selon les différents échelons ;
- La rédaction du document de compilation et le partage de la version provisoire ;
- L'intégration des commentaires émis par les agences ;
- La finalisation de la compilation et la rédaction du document de synthèse ;
- La livraison des trois livrables.

5. Résultats tangibles et quantifiables du travail confié :

Compte-rendu de la réunion de cadrage et proposition d'un plan de rédaction	+ 2 jours après la réunion de cadrage
Livrable provisoire de la compilation	+ 1 mois après la réunion de cadrage
Livrables finaux	+ 2 semaines après la réception des commentaires

³ Par exemple, les plans régionaux Santé-Immigration de l'Oriental, de Tanger-Tétouan-Al Hoceima ou encore du Souss-Massa

6. Lieu et période de travail :

Entre le 1^{er} juin et le 28 juillet 2024, à domicile.

Etapes	S1	S2	S3	S4	S5	S6
Réunion de cadrage	X					
Partage du compte-rendu et proposition du plan du document	X					
Collecte et recherche des différentes références réglementaires	X	X				
Rédaction du livrable provisoire		X	X	X		
Partage du livrable provisoire				X		
Partage et consolidation des commentaires émis par les agences				X	X	
Intégration des commentaires et finalisation du livrable					X	X
Livraison des trois livrables et réunion de restitution						X

7. Indicateurs de performance pour l'évaluation des résultats :

- Livrables validés par l'OIM au Maroc et les autres membres du groupe d'action.

8. Education, Expérience et compétences

- Diplôme d'études universitaires supérieures (Master désiré) en sciences sociales, sciences politiques, relations internationales, développement, droit ou tout autre domaine pertinent pour le projet ;
- Expérience reconnue dans l'élaboration de documents de réflexion et de synthèse dans son domaine d'activité.
- Des compétences en termes d'analyse, de synthèse et de restitution ;
- Capacités à intégrer les commentaires rapidement ;
- Connaissances sur le contexte marocain, la migration et la réforme de la protection sociale vivement souhaitée.
- Aptitudes à l'utilisation d'outils informatiques et de bureautique.